

Collecte de fonds via la Fondation

Cette solution de collecte de fonds via la Fondation AgroParisTech offre une source de financement aux programmes et projets soutenus par la Fondation, en autorisant les mécènes d'entreprise à bénéficier des avantages fiscaux liés aux dons faits aux fondations reconnues d'utilité publique.

Avantage fiscal

La Fondation AgroParisTech est sous égide de la Fondation ParisTech qui lui assure le statut de Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP). Par conséquent, les donateurs bénéficient d'une réduction fiscale. Chaque don ouvre droit à un reçu fiscal.

Pour les entreprises :

- 60 % du montant au titre de l'impôt sur les sociétés

Faire un don

Par chèque

Les donateurs peuvent choisir de donner par chèque, libellé à l'ordre de la Fondation AgroParisTech, en précisant sur un papier libre l'affectation du don (nom de la structure) qu'ils envoient à l'adresse suivante : Fondation AgroParisTech, 19 avenue du Maine 75732 Paris Cedex 15.

Par virement

Dans le cadre des conventions de partenariat signées, la Fondation AgroParisTech se charge de transmettre les appels de fonds aux mécènes en suivant les indications de la convention. Dans le cadre d'un don effectué par virement hors convention, le partenaire est tenu d'informer en amont le porteur de projet ou du programme et la Fondation concernant le montant et la date du virement.

Don en ligne

Je laisse à la Fondation la libre affectation de mon don en toute confiance

Je souhaite flécher mon don en priorité vers :

Saisissez le nom du projet

0 de 100 caractères maximum

Les mécènes peuvent également effectuer un don en ligne grâce à leur carte bancaire via le formulaire de don prévu à cet effet sur <https://fondation.agroparistech.fr/faire-un-don/>. Ils doivent remplir l'ensemble des champs obligatoires.

Ils doivent préciser, au moment du fléchage du don, dans le champ « Autre » le nom du projet / programme qu'ils souhaitent soutenir.

Reçu fiscal

La Fondation transmet dans un délai de 60 jours à compter de la réception du don, le reçu fiscal et le courrier de remerciements aux mécènes.

Frais¹

Les 15% de prélèvement assurent pour partie le financement des frais de fonctionnement : forfait de la plateforme de dons en ligne, suivi et gestion des dons, émission des reçus fiscaux, établissement d'une comptabilité analytique qui garantit la bonne affectation du don, certification par un commissaire aux comptes (obligatoire pour les fondations reconnues d'utilité publique), communication, recherche de partenariats, gestion des appels à projets, contribution au financement des futurs projets lauréats, etc. Cette contribution aux frais est donc indispensable pour assurer le professionnalisme et la visibilité de la Fondation.

Pour toute question sur le suivi des dons

Jeanne Leclerc, chargée de missions de la Fondation AgroParisTech :

Jeanne.leclerc@agroparistech.fr - 06 23 83 21 50

Margaux Morin, Chargée de développement de la Fondation AgroParisTech :

margaux.morin@agroparistech.fr - 06 23 83 21 50

¹ Annexe : « du bon usage des ratios » - association le Don en confiance

N.B : Ces dispositions sont révisables à tout moment